**Montaigne, un homme libre au cœur des guerres de religion**

**Arlette Jouanna**

On se fait souvent de Montaigne des idées convenues. On pense par exemple que c’était un sage en quête de sérénité, un hédoniste prescrivant de jouir de la vie. On le voit aussi comme un conservateur redoutant tout changement. Ces images ne sont pas totalement fausses ; mais elles ont l’inconvénient de ne révéler qu’une toute petite partie de l’ambivalence et de la complexité de l’auteur des *Essais*.

Montaigne, un sage ? Pas vraiment. Je dirais plutôt un aventurier, l’explorateur hardi d’un continent inconnu, son for intérieur. Regardons-le quand il décide de se retirer chez lui, au printemps 1571, dans son château de Montaigne, sur les marges occidentales du Périgord. Il a 38 ans (il est né le 28 février 1533). Pour célébrer cette décision capitale, il fait peindre une phrase latine dans le cabinet attenant à sa bibliothèque, au troisième niveau de la tour dans laquelle il aime se retirer, phrase dans laquelle il dit avoir volontairement rejeté deux sortes de servitudes : celle des charges publiques et celle de la Cour.

Ces deux sortes de servitudes, il les a connues de près. Par « charges publiques » il entend l’office de conseiller au parlement de Bordeaux, poste qu’il a occupé pendant treize ans et demi après un bref passage à la cour des aides de Périgueux. Il a été un magistrat scrupuleux – on a retrouvé 47 arrêts dont il a été le rapporteur. Il aurait sans doute pu faire une belle carrière au parlement, avec l’appui tout d’abord de son oncle Raymond Eyquem, membre de ce même parlement, puis du grand-père et du père de sa femme Françoise, les présidents Geoffroy et Joseph de La Chassaigne, sans compter l’amitié malheureusement trop brève d’Étienne de La Boétie, magistrat comme lui. Mais la justice de son temps lui est vite apparue trop rigide, trop partisane, trop polluée par les haines religieuses. Il a vendu sa charge en 1570.

Quant à la servitude de la Cour royale, il l’a côtoyée chaque fois que ses études, à Toulouse et à Paris, puis son métier lui ont laissé des moments de loisir pour fréquenter l’une ou l’autre des résidences du roi. Il a probablement été tenté par le désir de s’élever dans la hiérarchie sociale en captant la faveur d’un grand ou du monarque, tentation jamais tout à fait conjurée d’ailleurs ; mais il a vite constaté combien la vie d’un courtisan obligeait à des flatteries hypocrites.

En 1571, il abandonne donc ces perspectives de carrière, jugées aliénantes ; il s’installe dans la seigneurie de Montaigne, que son père Pierre Eyquem, mort en 1568, lui a léguée. Pour cet amoureux de la liberté, c’est meilleure façon de préserver son autonomie. Comme il l’écrira un peu plus tard, un gentilhomme campagnard, s’il « veut se tapir en son foyer et sait conduire sa maison sans querelles et sans procès, il est aussi libre que le Duc de Venise ».

Et, gentilhomme campagnard, il va l’être vraiment. Il se trouve à la tête d’un vaste domaine de quelque 350 hectares, avec ses champs, ses vignes, ses prés et ses forêts, qu’il exploite en faire-valoir direct avec l’aide d’un intendant. Il perçoit des droits seigneuriaux sur ses paysans, non sans âpreté, puisqu’il lui arrive de leur envoyer l’huissier pour les contraindre à payer ce qu’ils lui doivent. Il a prétendu ne rien connaître aux choses de la terre, être incapable de distinguer un chou d’une laitue, de calculer, de reconnaître la plupart des monnaies, de distinguer les diverses variétés de grains ou de fruits ; mais c’est là une exagération calculée qui vise à prendre le contrepied de son père, auquel le lient des sentiments ambigus où l’ironie se mêle à l’admiration. En réalité il est très attentif à sa terre, à la vente de ses vins, à l’état de ses récoltes ; il n’hésite pas à agrandir son domaine quand l’occasion d’acheter quelque pièce adjacente se présente. C’est qu’il a charge d’âmes : vivent avec lui au château sa mère Antoinette de Louppes, sa femme Françoise de La Chassaigne et sa fille Léonor, seule survivante de ses six enfants ; deux de ses trois sœurs, Léonor et Marie, sont restées chez lui jusqu’à leur mariage en 1579 et 1581. Il héberge aussi deux de ses quatre frères, Pierre de La Brousse, resté célibataire, et le benjamin Bertrand de Mattecoulon, qui se mariera en 1591. Sans compter ses serviteurs, une bonne douzaine, ou encore les journaliers embauchés pour la moisson ou la cueillette des raisins, une centaine. La seigneurie de Montaigne est une unité économique et familiale nombreuse et active.

Mais la volonté d’exploiter sa terre n’est pas le ressort principal de la « retraite » de Montaigne. Une retraite qui est d’ailleurs toute relative, puisqu’elle ne l’empêchera pas de voyager, de remplir des missions officielles, d’accepter en 1581, on le verra, d’être maire de Bordeaux pendant quatre ans puis de s’engager activement au service du bien commun dans la tourmente des guerres de religion. Mais avant d’évoquer cette activité militante, il faut mesurer toute la portée de la décision de 1571. En se retirant chez lui, il forme un projet dont il ose revendiquer la radicale *extravagance*, selon le mot qu’il emploie et qu’il faut prendre au sens littéral : extra-vaguer, c’est divaguer hors des chemins battus, entendons hors des chemins habituellement suivis dans son milieu social. Or l’entourage de Montaigne est essentiellement nobiliaire.

En effet, il se dit gentilhomme. Ce n’est pas là vanité de parvenu, comme on le répète trop souvent. Certes, sa noblesse est récente, puisque son grand-père et son arrière-grand-père étaient des marchands enrichis par le commerce du vin et du poisson séché. Mais son bisaïeul Ramon Eyquem a acheté en 1477 la terre noble de Montaigne ; et son père Pierre, après avoir exercé un temps le métier noble des armes, a expressément fondé ce qu’on appelle une « maison », à savoir une lignée noble axée sur la transmission héréditaire du nom et de la terre de Montaigne. Michel de Montaigne, en tant qu’aîné, a conscience d’être le chef d’une maison, d’avoir, comme il l’affirme lui-même, l’honneur de sa maison en charge. Il fréquente des grands seigneurs : son puissant voisin, qui est aussi son protecteur, Germain-Gaston de Foix-Gurson, marquis de Trans, dont le fils Louis est un ami intime ; de hautes dames, à qui sont dédiés quatre des chapitres de ses *Essais* : les deux Diane, Diane de Foix et Diane d’Andouins, dite la belle Corisande, future maîtresse d’Henri de Navarre, et mesdames d’Estissac et de Duras. Il jouit de la confiance de Louis de Bourbon, duc de Montpensier, et reçoit deux fois chez lui Henri de Navarre.

Dans ce milieu-là, conquérir la réputation, illustrer son nom, c’est avant tout accomplir des exploits guerriers, prouver sa bravoure. Montaigne n’est pas insensible à la grandeur de ces valeurs, même s’il en dénonce le caractère limité. Mais il s’engage dans un chemin totalement différent. Il le dit dans le chapitre 8 du livre 1, consacré à l’oisiveté : il a résolu de « s’entretenir soi-même et s’arrêter et se rasseoir en soi ». C’est bien là le sens de sa retraite : revenir *chez soi*, c’est, bien sûr, s’installer dans sa maison, mais c’est aussi réintégrer son for intérieur, refuser de vivre projeté hors de soi par des ambitions et des espérances tournées vers le futur, échapper à la malédiction qui fait que, selon le beau titre d’un de ses chapitres, « nous ne sommes jamais chez nous, nous sommes toujours au-delà ». Montaigne procède à un basculement du regard, de *devant* vers *dedans* : « Chacun regarde devant soi ; moi, je regarde dedans moi. »

La plongée dans son univers intime lui dévoile alors un monde extraordinaire, une foule d’opinions, de rêveries, de sensations et de pensées vagabondes, « chimères et monstres fantasques » qu’il va « mettre en rôle », c’est-à-dire enregistrer tels quels, sans y introduire un ordre arbitraire. Cette introspection n’est pas seulement cérébrale ; elle prodigue des jouissances sensorielles inattendues : « Je me considère sans cesse, ajoute-t-il, je me contrerolle, *je me goûte* . » Ce faisant, il expérimente son jugement, il l’« essaie », c’est-à-dire le teste. Le résultat de ses investigations, ce sera la publication des *Essais*, dont la première édition date de 1580 et qui sont le registre fidèle de ses observations.

Or, aux yeux de ses amis gentilshommes, c’est là une entreprise tout à fait incongrue, véritablement « extravagante ». Car Montaigne a l’audace de prétendre qu’elle procure une grandeur bien plus éminente que celle que l’on conquiert sur les champs de bataille. C’est en fait un nouvel idéal de noblesse qu’il propose à ses pairs. Il faut prendre au sérieux cette prétention de Montaigne et le défi qu’il lance ainsi à ses contemporains. Un défi très sensible dans l’avis qu’il adresse au lecteur dès l’ouverture des *Essais* : il lui conseille de ne pas perdre son temps à le lire, car le sujet de son livre est frivole et ne lui enseignera pas la voie pour gagner la faveur du monde. C’est là une manière provocante et narquoise de suggérer qu’il indique une autre voie, bien meilleure, vers l’excellence humaine. Observer puis décrire le jaillissement foisonnant des pensées, des sensations et des émotions les rend plus présentes à l’esprit, en exalte la saveur, permet d’en jouir plus intensément. Or vivre, c’est justement être présent à soi, c’est s’éprouver vivant. En ce sens, toute vie, quelles que soient les activités qui la remplissent, peut être un « chef-d’œuvre » accompli. Même celle que n’aura pas enrichie un exploit éclatant. Deux modèles d’existence s’offrent ainsi aux nobles. Alexandre, à ceux qui lui demandaient ce qu’il savait faire, répliquait : « subjuguer le monde » ; mais Socrate, à la même question, répondait : « mener l’humaine vie conformément à sa naturelle condition ». Le pari tenté par Montaigne, c’est de convaincre ses lecteurs nobles que Socrate ne représente pas un reniement des valeurs nobiliaires, puisqu’il a été aussi capable de courage guerrier, mais au contraire leur sublimation.

La volonté de « se rasseoir en soi » n’épuise cependant pas tout le sens de la « retraite » de Montaigne. Deux rencontres antérieures ont eu une influence capitale sur la décision de 1571 : celle d’Étienne de La Boétie et celle des cannibales brésiliens ramenés en France par des marchands. Qu’a-t-il retiré de ces rencontres ? Elles lui ont appris les vertus de l’étonnement. C’est bien en effet à l’étonnement qu’exhorte l’œuvre majeure d’Étienne de La Boétie, le *Discours de la servitude volontaire*, que Montaigne a lu avant même de faire la connaissance de son auteur et de nouer avec lui une amitié rare, devenue célèbre. La Boétie s’y « ébahit » – c’est le mot qu’il emploie – d’une chose qui paraît naturelle tant elle est consacrée par la coutume : pourquoi se obéit-on à l’autorité publique, en l’occurrence celle du roi ? N’est-ce pas s’asservir volontairement ? Question redoutable, qui entraîne dans le *Discours* toute une réflexion sur la tyrannie, et qui aura un retentissement jusqu’à nos jours – nos Insoumis la pose encore. Montaigne en tire la conviction que la liberté consiste précisément à redécouvrir l*’étrangeté* de convictions ou de comportements qui semblent évidents et à les considérer d’un regard critique. Les sauvages du Brésil rencontrés à Rouen ou à Bordeaux – le lieu est incertain – lui ont offert la même leçon que La Boétie en posant des questions tout aussi perturbantes : pourquoi des hommes adultes obéissent-ils à l’enfant qu’était alors le roi Charles IX ? Et pourquoi les pauvres se résignent-ils à leur sort et ne se jettent pas sur les maisons des riches pour s’emparer de leurs biens ? L’ami et le sauvage invitent de la sorte à s’étonner des usages reçus, des valeurs communément admises, de ce qui passe à tort pour des certitudes. Se retirer chez soi a aussi été pour Montaigne une manière de prendre ses distances avec les évidences. La devise qu’il mentionne dans le chapitre 12 du livre 2 – « Que sais-je ? » – exprime la nécessité de s’interroger sur ses propres certitudes et de chercher, dans une quête inlassable, à en démonter les ressorts secrets. Quête que Montaigne ne craint pas d’ailleurs d’étendre aux vérités de la foi chrétienne, sans pour autant renier son adhésion à l’Église catholique.

On voit que le chemin de vie emprunté par Montaigne – et qu’il se garde bien, d’ailleurs, d’ériger en modèle universel – n’est pas celui d’un sage désireux avant tout de sérénité, mais plutôt celui d’un questionneur dérangeant, d’un adepte des remises en cause, au point qu’un exégète récent a pu écrire qu’il annonçait en cela les « anthropologies modernes de l’inquiétude ».

\*

Une autre des idées reçues au sujet de Montaigne, que j’évoquais au début de ma conférence, concerne son prétendu conservatisme, son hostilité systématique au changement. C’est oublier qu’il a accepté le changement proprement inouï que son temps lui a donné de vivre, à savoir la légalisation partielle du culte protestant, un culte que l’immense majorité des Français, y compris le roi, jugeait hérétique ; légalisation certes contestée mais réitérée à la fin de chaque guerre civile jusqu’à ce que l’édit de Nantes lui assure une longue durée en 1598. On a beaucoup de mal à concevoir aujourd’hui le traumatisme, le terrible bouleversement que représentait cette innovation, qu’il a fallu huit guerres civiles, pendant près de quarante ans, pour faire accepter. Montaigne, mort en 1592, n’a pas assisté à la promulgation de l’édit de Nantes, mais il a connu les sept édits de pacification qui l’ont précédé, et, malgré sa nostalgie de l’unité confessionnelle ancienne, il s’est engagé activement au service de la coexistence pacifique entre les confessions, seule à pouvoir assurer la paix.

Attention cependant à ne pas commettre d’anachronisme ! Il n’a pas l’idée de ce que nous appelons aujourd’hui la tolérance : tolérer, c’est pour lui comme pour ses contemporains supporter un mal inévitable. Sa position au sujet de la rupture confessionnelle est exprimée dans le chapitre 19 du livre 2 sur la liberté de conscience, souvent mal compris. Il y évoque la figure de l’empereur romain Julien l’Apostat, qui avait rétabli la pluralité des cultes dans l’Empire, et démontre que cet acte a été en fait une ruse politique destinée à réintroduire la division dans le peuple et à l’empêcher ainsi de se coaliser contre lui. Montaigne écrit ce chapitre au lendemain de l’édit de pacification de 1576, qui donnait une très large liberté de culte aux protestants. En somme, conclut-il, l’instauration de la coexistence confessionnelle est une « recette » de gouvernement, que Julien a utilisée pour susciter la division et que les rois de France emploient au contraire pour apaiser les antagonismes. Une *recette* : autant dire un remède hasardeux, qui réussit ou non. Tout au plus peut-on émettre des pronostics sur son succès éventuel, comme Montaigne l’a fait en rencontrant un jour, dans une foire, un enfant monstrueux, âgé de 14 mois, qui avait deux corps et une seule tête ; ce spectacle a tout de suite évoqué pour lui la situation du royaume, partagé en deux sous la domination d’un seul roi : « Ce double corps et ces membres divers, se rapportant à une seule tête, pourraient bien fournir de favorable pronostic au Roi de maintenir sous l’union de ses lois ces parts et pièces diverses de notre État. » D’ailleurs Montaigne a constaté, au cours du grand voyage entrepris en 1580-1581 dans l’espace germanique et italien, que la coexistence pacifique fonctionnait parfaitement dans certaines villes bavaroises telles que Lindau et Augsbourg ; il en a tiré la conclusion que les édits de pacification avaient des chances de durer et les a servis avec loyauté.

Cela demandait du courage, pour quelqu’un qui a vécu dans une région particulièrement exposée aux périls des guerres civiles. Deux des bastions du protestantisme, Sainte-Foy-la-Grande et Bergerac, se trouvaient dans un rayon de 50 km autour de son château ; la Lidoire, petit cours d’eau qui traversait sa seigneurie, servait pratiquement de frontière entre les zones majoritairement protestantes et les zones majoritairement catholiques. Montaigne refusait de mettre son château en défense ; il préférait faire le pari de la confiance. Une fois, une troupe d’hommes armés s’est introduite chez lui, avec manifestement des intentions malveillantes ; il a réussi à désarmer leur hostilité en les accueillant avec courtoisie et générosité. Mais il s’est bien souvent endormi le soir sans savoir s’il n’allait pas être assommé pendant la nuit. À deux reprises, il a été victime d’un guet-apens en voyageant. Il se désolait de vivre dans un pays où les lois ne garantissaient plus sa sécurité et où il ne devait son salut qu’au bon vouloir de ses voisins protestants, qui le laissaient faire célébrer la messe dans la chapelle de sa tour et supportaient d’entendre deux fois par jour sa grosse cloche appeler à la prière de l’Angélus.

Sa position était d’autant plus difficile qu’il avait des amis dans les deux camps. Les Foix-Candale et les Foix-Gurson, ses protecteurs, ont d’abord été des membres influents des premières ligues catholiques, dans les années 1560, de même que sa belle-famille, les La Chassaigne ; c’est grâce à l’intercession de Germain-Gaston de Foix-Gurson, marquis de Trans, qu’il a obtenu en 1571 le collier de l’ordre de Saint-Michel, puis en 1573 la charge de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Mais, s’il blâmait ce qu’il considérait comme les intentions subversives des huguenots, il avait aussi des liens avec eux. L’aînée de ses sœurs, Jeanne, était une protestante fervente, et son frère Thomas s’est lui aussi vraisemblablement converti à la Réforme. Il y avait des protestants parmi ses familiers : par exemple René de Valzergues, sieur de Céré, qu’il appelle « un de mes intimes amis » et qui mourut devant Brouage le 3 août 1577 ; ou encore le baron de Savignac, dont il mentionne la mort le 4 avril 1589 et qu’il qualifie « mon parent et ami et singulièrement familier de céans ». L’un des grands seigneurs qu’il fréquentait, François III de La Rochefoucauld, était protestant ; ses amis le comte de Guiche et le vicomte de Duras l’avaient été jusqu’à leur abjuration lors de la Saint-Barthélemy. C’est vraisemblablement ce réseau relationnel qui a intéressé Henri de Navarre, gouverneur de Guyenne, quand il l’a nommé gentilhomme ordinaire de sa chambre en 1577.

Les ambiguïtés de la position de Montaigne sont clairement apparues quand il est devenu maire de Bordeaux pour deux mandats consécutifs, de 1581 à 1585. Il n’a pas fait campagne pour être élu ; le 1er août 1581, date de son élection, il était encore en Italie, où il achevait le grand voyage commencé l’été précédent. Son nom a été proposé au collège électoral des jurats bordelais par le roi Henri III et sans doute par la reine mère Catherine de Médicis, parce qu’il paraissait le plus apte à garantir la ville contre les convoitises des ligueurs ultra-catholiques et à assurer la liaison entre le gouverneur protestant de la Guyenne, Henri de Navarre, et le lieutenant général catholique tout récemment nommé, le maréchal de Matignon. Il a exercé cette magistrature avec beaucoup plus de sérieux qu’on ne l’a souvent dit. Mais il s’est trouvé dans une situation fort délicate. C’était une période de paix instable ; la septième guerre venait de se terminer, la huitième n’avait pas encore éclaté. Or Matignon lui demandait de fournir des renseignements sur les huguenots, autrement dit de mettre à profit la confiance dont il jouissait auprès d’eux pour surprendre leurs secrets. Et de leur côté les huguenots, par l’entremise de Philippe Duplessis-Mornay, gentilhomme familier du roi de Navarre et qui estimait Montaigne, comptaient sur lui pour défendre leur bonne foi auprès de Matignon. Situation difficile : le risque était pour lui de jouer à son corps défendant un rôle d’agent double, de mouchard.

Montaigne a évoqué à demi-mots, dans le chapitre intitulé *De l’utile et de l’honnête*, le dilemme qui a été le sien. Il estime n’avoir trahi personne ; il assure qu’il veillait à ne pas transmettre d’informations vitales. L’essentiel à ses yeux était de de maintenir le dialogue, de faire circuler la parole entre les adversaires. Il est parfaitement possible, soutient-il, d’entretenir des liens amicaux au sein de camps antagonistes : « Rien n’empêche qu’on ne se puisse comporter commodément entre des hommes qui se sont ennemis, et loyalement. » L’audace de cette proposition, alors que se durcissait la notion d’ennemi intérieur, mérite d’être soulignée. Ce faisant, il s’est efforcé de montrer aux uns et aux autres qu’il ne servait pas une cause confessionnelle, mais une valeur supérieure, le bien commun, susceptible d’être partagée par tous et de transcender les différences religieuses.

C’était encore, à ce moment-là, une utopie. Montaigne n’a pu empêcher la guerre de recommencer, inaugurée par le terrible édit de Nemours de 1585 qui supprimait non seulement la liberté de culte mais aussi celle de conscience.

Il a néanmoins voulu continuer son combat une fois ses mandats terminés. Après avoir subi l’épreuve d’une dangereuse épidémie de peste dont la diffusion avait été facilitée par les déplacements des armées, il a tenté une entreprise à vrai dire désespérée, une conciliation entre le chef des ligueurs catholiques, le duc Henri de Guise, et le chef des protestants, le roi Henri de Navarre. Il en a fait la confidence à son ami Jacques-Auguste de Thou qui l’a rapportée dans ses Mémoires. La date exacte de  cette tentative n’est pas connue ; je me rallie à l’hypothèse plausible qui la fixe au printemps de 1586. La hardiesse de cette démarche est d’autant plus fascinante qu’elle semble bien avoir été celle d’un simple particulier sans fonction ni mandat officiel, poussé par l’urgence du péril à essayer d’infléchir le cours de l’histoire.

Ce fut, là encore, un échec. Mais peu de temps après l’espoir parut renaître. À la fin d’octobre 1587 Henri de Navarre vint pour la seconde fois loger avec toute sa cour à Montaigne. À cette date, le Béarnais était devenu l’héritier présomptif de la Couronne, puisqu’Henri III n’avait pas d’enfants et que son jeune frère François d’Anjou était mort en 1584. Un héritier évidemment contesté, rejeté avec violence par les ligueurs. Quel a pu être le sujet des entretiens qui se sont déroulés au château ? On ne sait. Mais il est probable que le roi de Navarre a confié une mission à Montaigne. L’auteur des *Essais* s’apprêtait en effet à partir pour Paris, en février 1588, où il comptait faire publier la troisième édition de son œuvre, enrichie d’un nouveau livre et de plus de 600 additions. Il allait à cette occasion rencontrer de nouveau Henri III et pouvait donc se faire auprès de lui l’avocat du roi de Navarre pour parvenir à un accommodement. Il serait accompagné et appuyé dans cette mission par le fils de Matignon, Odet de Thorigny, qui voyagerait avec lui.

L’année 1588 a été pour Montaigne fertile en péripéties et en événements tragiques que je ne peux évoquer que rapidement. Pour la première fois dans l’histoire de Paris, le peuple, soulevé par les ligueurs, dressa en mai des barricades dans les rues – formées de barriques remplies de terre ou de pavés – ce qui obligea Henri III à fuir. Montaigne ne put réussir sa mission ; il suivit le roi à Chartres puis à Rouen, mais il revint dans la capitale pour prendre livraison de la troisième édition de son livre. Paris était alors en état d’insurrection. Montaigne le constata à ses dépens : les soldats de la Ligue l’arrêtèrent et l’emprisonnèrent à la Bastille pendant quelques heures, à la suite, semble-t-il, d’un malentendu ; Catherine de Médicis dut intervenir pour le faire libérer. C’est à Paris aussi qu’il fit la connaissance d’une jeune admiratrice, Marie de Gournay, qui devint sa fille d’alliance et se chargea plus tard des éditions posthumes de son œuvre. Il passa une partie de l’été chez elle, à Gournay, en Picardie, puis rentra chez lui en faisant étape à Blois où se réunissaient pour la seconde fois les États généraux. Montaigne plaçait de grands espoirs en cette assemblée des délégués des trois ordres du royaume. Espoirs très vite démentis ; Henri III, exaspéré par l’audace du duc de Guise, le fit assassiner et ordonna l’arrestation d’un bon nombre de députés favorables à la Ligue. Les États s’achevèrent ; mais le roi paya de sa mort ce coup de majesté hasardeux : il fut poignardé le 1er août 1589 par le moine dominicain Jacques Clément. Illustration de ce que Montaigne appelait « les jeux tragiques de l’humaine fortune ».

Il était déjà revenu dans son château quand survinrent les meurtres du duc de Guise et du roi. Il se rallia au successeur légitime, Henri de Navarre devenu Henri IV. Tout en blâmant ses prises d’armes, il appréciait en lui sa capacité à rassembler, démontrée notamment par le caractère multiconfessionnel des fidélités que le Béarnais avait réussi à gagner à sa cause. L’avènement du nouveau roi fit renaître en lui un vieux rêve, celui de devenir le conseiller privé du monarque. Ce rêve l’habitait depuis longtemps déjà, sans doute dès 1580, date à laquelle il était venu présenter la première édition de son livre à Henri III. Il a souvent dit qu’il souhaitait servir son prince en homme privé, sans être piégé par les lourdeurs d’une charge officielle, hors d’un *cursus honorum* contraignant ; s’il a accepté la mairie de Bordeaux, c’est, on l’a vu, par esprit d’obéissance et sans l’avoir sollicitée. Être le conseiller privé du souverain était une ancienne utopie des humanistes ; Érasme par exemple l’avait caressée lorsqu’il dédia à Charles Quint son *Institutio Principis christiani,* ou encore Guillaume Budé quand il adressa à François Ier son *Institution du Prince.* Sur leurs traces, Montaigne aurait aimé guider son roi vers l’art difficile de mener une vie humaine au sein des pesanteurs du pouvoir.

Henri III, monarque imprévisible et déconcertant, ne lui a pas permis de réaliser cette ambition ; mais le nouveau souverain, qui avait eu l’occasion de mesurer sa loyauté, pourrait peut-être l’appeler auprès de lui. Montaigne lui écrivit plusieurs lettres, dont seules deux ont été conservées. Dans la première, il proposait discrètement ses services. Le roi finit par lui répondre, mais crut pouvoir lui proposer une rémunération. La réaction de Montaigne fut hautaine : « Sire, lui écrivit-il, Votre Majesté me fera, s’il lui plaît, cette grâce de croire que je ne plaindrai jamais ma bourse aux occasions auxquelles je ne voudrais épargner ma vie. Je n’ai jamais reçu [un] bien quelconque de la libéralité des Rois, non plus que [je l’ai] demandé ni mérité. » Être salarié pour un service qu’il offrait librement le révulsait.

C’est sur ce malentendu que se terminèrent ses espérances ; il entérina un rendez-vous manqué. L’ultime occasion qui pouvait se présenter de contribuer au bien commun échappait à Montaigne. Il passa les dernières années de sa vie à relire son livre et à lui apporter des corrections et additions en vue d’une ultime édition, que Marie de Gournay devait mener à bien en 1595. Quand il mourut, le 13 septembre 1592, à cinquante-neuf ans et demi, il ne pouvait apercevoir aucune issue favorable aux maux qui déchiraient la France. Il n’a pu assister ni à la conversion d’Henri IV en 1593 ni au retour de la paix civile en 1598.

\*

La liberté avec laquelle il voulait servir était profondément novatrice en son temps. Quand il regardait autour de lui, il constatait qu’on s’engageait dans la tourmente des guerres civiles pour de mauvaises raisons. Par zèle religieux, une passion violente propre à porter les catholiques tout comme les protestants à des excès néfastes. Ou bien par dévotion clientéliste à un patron, qui faisait adopter aveuglément la même cause que lui. Ou encore par arrivisme, en suivant le chef qui avait les meilleures chances de l’emporter et qui pourrait récompenser ses partisans par des charges lucratives. Dans tous ces cas c’était un engagement aliénant, asservissant. Montaigne entend ne pas être esclave : « car, écrit-il, esclave, je ne le dois être que de la raison. ». Belle phrase tout droit sortie du *Discours de la servitude volontaire* de son ami La Boétie ! Cette raison qu’il veut servir, il l’appelle, d’une expression révélatrice, la « raison publique ». Il précise sa pensée en affirmant : « Je regarde nos Rois d’une affection simplement légitime et civile : ni émue ni démue [détournée] par intérêt privé », c’est-à-dire sans souci de carrière ou d’enrichissement personnel. Il distingue donc dans le roi l’entité supérieure qu’il incarne et la dissocie de l’homme particulier. Ce qu’il pressent ici, c’est la notion d’État, une réalité a-confessionnelle car située dans une sphère politique distincte de la sphère religieuse, et par conséquent propre à susciter un consensus par-delà les divergences de foi et à créer un langage commun entre les adversaires. Servir la raison publique permet en outre de s’engager sans s’aliéner, sans abdiquer sa liberté, sans se laisser emporter par une violence aveugle : « La colère et la haine sont au-delà du devoir de la justice », écrit-il. Sans sacrifier, par conséquent, sa santé physique et mentale. Aucune cause ne vaut qu’on la pollue par la passion ou qu’on en oublie la saveur de la vie.

C’est en cela que Montaigne nous parle aujourd’hui. La question qu’il se posait – comment penser librement en un temps troublé, comment dialoguer sans agressivité –, elle se pose encore à nos contemporains, avec, hélas, autant d’acuité. Et, pour conclure, j’observerai qu’il n’est pas sûr que nous ayons trouvé, depuis plus de 400 ans, une meilleure réponse que la sienne.